****

**Contrat local des solidarités entre l’État et le Département 2024-2027**

**AXE 3 : Lutter contre la grande pauvreté par l’accès aux droits et l’aller vers**

**CAHIER DES CHARGES**

**APPEL A PROJETS 2025**

**« Recherche-action sur les mineurs en situation de délaissement »**

**A. CONTEXTE**

La Réunion présente un contexte socio-économique influencé par son insularité, ses spécificités culturelles et une démographie dynamique. La société réunionnaise est ainsi caractérisée par des enjeux sociaux importants, tels que la précarité économique et la paupérisation, des inégalités marquées, un taux élevé de chômage chez les jeunes. En 2020, 36 % de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté (Insee, 2023). Les familles monoparentales et les ménages jeunes sont les plus touchés par la pauvreté.

À la Réunion, les familles monoparentales représentent 48 % des familles allocataires de la CAF (Portrait social 2024 de la CAF). Pour l’INSEE, la part des mineurs vivant dans une famille monoparentale est un des trois indicateurs de fragilité familiale liée à la pauvreté. D’ailleurs, dans son étude de 2023, l’INSEE souligne que « la pauvreté affecte dans l’immédiat le bien-être de l’enfant mais a également une incidence sur son avenir. Vivre seul avec un seul parent ou avoir des parents sans emploi accroît le risque de pauvreté monétaire, et au-delà le risque d’exclusion sociale. Parallèlement, les enfants, dont les parents ont de faibles ressources, ont des conditions de logement souvent plus précaires, ce qui peut impacter notamment leur réussite scolaire. »

De façon plus globale, la crise économique, sociale et familiale que traverse la société réunionnaise contribue à accroître la vulnérabilité d’un nombre croissant de familles. La cellule familiale connaît une forme d’instabilité caractérisée par une dégradation des relations intrafamiliales et une complexification des problématiques rencontrées par les jeunes, plus exposés aux phénomènes d’addictions et de comportements déviants.

C’est dans ce cadre que depuis quelques années, la société réunionnaise est confrontée à l’émergence, voire à la recrudescence, sur certains territoires, de faits d’incivilités, de délinquance juvénile ou de violences urbaines.

Ces faits sont souvent imputés à « mineurs en situation de délaissement ».

Ces situations de violences urbaines, de délinquance juvénile et de troubles à la tranquillité publique perpétrées par des mineurs ou jeunes majeurs génèrent de vives tensions dans plusieurs communes de l’île. Ces phénomènes impactent la cohésion sociale, fragilisent la société réunionnaise et le bien vivre ensemble.

Les phénomènes récents ont mis en exergue la situation de ces mineurs, accueillis par des tiers qui se retrouvent dépassés par leur prise en charge matérielle et éducative et nécessitent un accompagnement social, socio professionnel et médico-social renforcés.

Par ailleurs, les équipes sociales territoriales du Département doivent également faire face à des demandes d’hébergement d’urgence croissantes. Le risque de nomadisme des familles est alors accru et pourrait avoir un retentissement sur l’évolution des mineurs, en manque d’ancrage et de repères familiaux, pouvant constituer un facteur de risque à l’origine des situations de délaissement. Il est également constaté qu’après un repérage de ces mineurs, une majorité de ces familles a tendance à refuser les évaluations sociales, les accompagnements proposés et parfois ne sont plus joignables.

En outre, l’accès à la santé peut être également compromis pour ces mineurs. Une attention plus particulière est alors portée sur les mineurs âgés de 0 à 6 ans par les services de PMI. En effet, les équipes de PMI observent sur leurs territoires une augmentation de la précarité socio-économique ainsi qu’un accroissement des négligences familiales. Les familles formulent des demandes ponctuelles mais pas d’accompagnement à court ou moyen terme sur les plans éducatif et social.

De même, les retours d’expérience dans le cadre des actions de médiation sociale avec les éducateurs de rue et « Dalons de quartier » démontrent la nécessité de renforcer l’accès aux droits des jeunes afin d’éviter qu’ils ne deviennent des personnes isolées, marginalisées et déviantes.

Ainsi, en tenant compte de ces quelques éléments contextuels, des réflexions et des orientations politiques sont posées pour accompagner les familles. Le soutien à la parentalité est un axe structurant du Schéma Départemental d’Organisation Sociale et Médico-Sociale (SDOSMS-DEPARTEMENT). L’objectif principal est la mise en place d’un dispositif de travail ad hoc sur la réponse juridique et interinstitutionnelle à apporter sur la question des mineurs arrivant à La Réunion.

Cependant, cette question des mineurs en situation de délaissement n’est aujourd’hui objectivée ni par des statistiques ni par des études spécifiques à ce phénomène.

C’est la raison pour laquelle, dans le cadre du Contrat Local des Solidarités signé au cours du premier semestre 2024, que l’État et le Département affirment la nécessité de mieux comprendre le phénomène des mineurs en situation de délaissement et d’y apporter des réponses adaptées. L’action 3.2, intitulée « étude sur les mineurs en situation de délaissement » constituera une base d’informations pour définir les grands axes d’intervention en direction de ce public.

**B. DESCRIPTION DE l’ACTION**

Cette étude a pour finalité de :

* Réaliser un état des lieux partagé avec l’ensemble des acteurs – institutionnels, associatifs et habitants - sur 6 communes (Saint-Denis, Saint-André, Saint-Benoît, Le Port, Saint-Louis, Sainte-Marie ) , mettant en évidence les facteurs contextuels, socio-culturels pouvant conduire à une situation de délaissement ainsi que l’identification de profils types ;
* Proposer un plan d’actions opérationnelles avec un volet innovant sur ces territoires sur le repérage, la prise en charge et l’accompagnement de ces publics.

**C. OBJECTIFS DE L’ACTION**

**Objectifs généraux :**

- Mieux connaître et objectiver le phénomène des mineurs en situation de délaissement en mettant en évidence les facteurs contextuels et socio-culturels,

- Soutenir les parents et tiers accueillants dans leur fonction éducative,

- Proposer un plan d’actions dédié au repérage, à l’accompagnement et au suivi de ces jeunes .

**Objectifs opérationnels :**

- Identifier les profils types du public cible en s’appuyant sur un diagnostic partagé avec l’ensemble des acteurs – institutionnels, associatifs et habitants ;

- Repérer et analyser les facteurs de risque familial et environnemental ;

- Recenser les actions existantes ;

- Construire une cartographie comprenant des données quantitatives relatives à la présence des mineurs en situations de délaissement sur ces 6 communes ;

- Proposer un plan d’actions, élaboré de manière partenariale, à mener sur les 6 communes.

**D. PUBLIC CIBLE**

* Les mineurs en situation de délaissement avec ou sans autorité parentale, leurs parents ou les tiers accueillants.

**E.** **TERRITOIRES CIBLÉS**

Les Communes du Port, de Saint-Denis, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Louis et Sainte-Marie, et plus particulièrement leurs Quartiers Prioritaires de la Ville.

**F. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Dans son mémoire technique, le candidat devra préciser :

- les modalités de réalisation des 2 phases : diagnostic et définition du plan d’actions,

- les échéances,

- les livrables et leurs modalités de restitution.

Le prestataire devra aller à la rencontre des familles, des tiers accueillants et des jeunes pour réaliser les entretiens qualitatifs et quantitatifs (A minima, une quinzaine d’entretiens par commune devront être réalisés pour garantir la pertinence des données recueillies).

Le candidat pourra s’appuyer sur des rencontres avec les institutions suivantes, cette liste n’étant pas exhaustive :

* Les services du Département ;
* Les services de la CAF ;
* Les services de l’Éducation Nationale ;
* Les services de la justice (Procureurs, Juge aux affaires familiales, SPIP/PJJ...) ;
* Les 6 communes par le biais des CCAS, CLSPD, chefs de projets et coordonnateurs des contrats de ville ;
* Les opérateurs associatifs ;
* Les bailleurs sociaux.

Le porteur de projet disposera d’une période de 03 mois maximum pour la réalisation de cet état des lieux, l’élaboration du plan d’actions et la transmission des livrables.

**G. IDENTIFICATION DES PORTEURS DE PROJET ET CRITÈRES D’ÉLIGIBILITÉ**

Peuvent candidater à l’Appel à projets tous les types de structures dont l’objet principal est la réalisation d’études.

**Les critères d’éligibilités :**

* Avoir pour objet principal la réalisation d’études, d’analyses ou de recherches,
* Justifier d'une expérience avérée dans la réalisation d’études similaires ou dans le domaine d’intervention visé par l’appel à projets,
* Disposer des ressources humaines qualifiées et des outils nécessaires à la conduite de l’étude, notamment sur la maîtrise du shimaroais/kibushi ;
* Être implanté sur le territoire ciblé par l’appel à projets ou justifier d’une capacité opérationnelle à y intervenir.

**H. CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS**

La qualité des informations apportées dans les réponses sur la pertinence de son projet vis-à-vis des différents critères exposés ci-après sera déterminante dans l’évaluation des projets. Il est attendu du porteur de projet une expertise dans la réalisation des études prospectives.

Les projets seront analysés et évalués au regard de leur valeur technique et appréciés selon les sous-critères suivants :

* La stratégie déployée pour aller vers le public cible et les méthodes innovantes proposées ;
* Les outils déjà déployés dans le cadre de précédentes études réalisées sur le territoire réunionnais et qui seront utilisés pour la réalisation de cette étude,
* Les techniques d’enquêtes et d’évaluation quantitative et qualitative proposées ;
* La constitution de l’équipe et les profils des auditeurs.

Des demandes de précisions pourront être adressées aux candidats par courriel ou par téléphone.

Un comité de sélection sera mis en place et composé de représentants du Conseil Départemental et de l’État pour l’instruction des projets. Les projets seront examinés et validés en commission permanente.

**I. FINANCEMENT**

**Le financement**

L’AAP bénéficie d’une enveloppe de 50 000 € financée à 50 % par le Département et 50 % par l’État, dans le cadre du Contrat Local des Solidarités (CLS).

Le financement de l’action s’effectuera selon la modalité suivante :

* 50 % à la signature de la convention ;
* 30 % à la présentation d’un bilan intermédiaire écrit et oral à six mois ;
* 20 % à la remise du bilan de l’action et du bilan financier.

**Pilotage : Département de La Réunion en partenariat avec l’État.**

**J. CONTRACTUALISATION AVEC LE(S) CANDIDAT(S) RETENU(S)**

Une convention sera conclue entre le Département et le(s) candidat(s) retenu(s) après la validation en Commission Permanente.

**K. CONTENU DES DOSSIERS ET MODALITÉS DE TRANSMISSION**

**1. Contenu des dossiers**

Les projets doivent être conformes aux critères définis dans le présent cahier des charges.

Ils feront ressortir, entre autres, dans un **mémoire technique** :

* La **présentation de l’organisme et des professionnels intervenants** avec mention des expériences dans le domaine de l’action ciblée

Le mémoire technique devra être accompagné nécessairement des pièces annexées et relatives à :

* **Pièces réglementaires** :
* Une fiche signalétique du candidat selon le modèle joint,
* Le Courrier de demande motivée signé par le Président adressé au Président du Conseil Départemental,
* Le CERFA 12156-6 (dossier de demande de subvention- Association) - Imprimé unique, y compris pour les porteurs non-associatifs ;
* Statuts de l’association ou de la structure datés et signés,
* Copie de la Publication au Journal Officiel ou récépissé de déclaration à la Préfecture
* En cas de modification des statuts, récépissé de déclaration en Préfecture et nouveaux statuts \*,
* Délibération du conseil d’administration autorisant la création et la gestion de l’action,
* Attestation relative au respect des obligations légales et réglementaires,
* Attestation relative au recours à un commissaire aux comptes (pour toute association ayant reçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global est supérieur à 153 000 €),
* Attestation de non dépôt de bilan, d’absence de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire,
* Relevé d’Identité Bancaire.
* Déclaration SIREN/SIRET
* **Pièces relatives à l’association :**
* Rapport d’activités de l’année N-1,
* PV de la dernière Assemblée Générale,
* Dernier bilan financier connu,
* Dernier Rapport du Commissaire aux comptes connu (pour toute association ayant reçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global est supérieur à 153 000 €).
* **Pièces relatives au projet :**
* Mémoire technique sur la mise en œuvre du projet.

**2. Modalités de transmission**

Les projets seront :

* Envoyés en courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), à l’adresse suivante :

Département de La Réunion

DGA Pôle des Solidarités

2, rue de la Source

97488 ST DENIS Cedex

* Ou déposés directement au :

Département de la Réunion

DGA Pôle des Solidarités

2, rue de la Source

97400 ST DENIS

**Les plis devront parvenir au Département de La Réunion avant le 02 Mai 2025.**

Les enveloppes devront comporter les mentions :

**« Appel à projets relatif à « La recherche-action sur les mineurs en situation de délaissement »**

**« NE PAS OUVRIR » . Les dossiers incomplets/ou hors délai, ne seront pas étudiés.**

**Annexe 1**

**Fiche signalétique de présentation de l’association**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et sigle |  |
| Objet |  |
| Date de création / N° SIRET  |  |
| Adresse postale Siège social |  |
| Téléphone |  |
| Courriel |  |
| Site Internet |  |

**Membres du conseil d’administration et du bureau** (dernière assemblée générale)

|  |  |
| --- | --- |
| Président |  |
| Vice-Président |  |
| Secrétaire |  |
| Trésorier |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**Identification du représentant légal**

Nom : Prénom :

Fonction : Tel : Courriel :

**Identification de la personne référente pour l’appel à projets**

Nom : Prénom :

Fonction : Tel : Courriel :

**Renseignements concernant les ressources humaines**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’adhérents |  |
| Nombre de bénévoles |  |
| Nombre de volontaires |  |
| Nombre de salariés |  |
| Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) |  |
|  |  |

**Budget**

Budget de l’année 2024 :

Principaux financeurs :

**Exemples de projets réalisés**

**Annexe 2**

**Liste des Pièces à fournir**

| Les pièces réglementaires | Cadre réservé à l’administration |
| --- | --- |
| Courrier de demande motivée adressé au Président du Conseil Départemental | [ ]   |
| Le Cerfa 15056 (dossier de demande de subvention- Association) | [ ]   |
| Statuts de l’association datés et signés | [ ]   |
| Copie de la Publication au Journal Officiel ou récépissé de déclaration à la Préfecture | [ ]   |
| En cas de modification des statuts, récépissé de déclaration en Préfecture et nouveaux statuts  | [ ]  |
| Délibération du conseil d’administration autorisant la création et la gestion de l’action  | [ ]  |
| Fiche signalétique du candidat selon modèle joint | [ ]  |
| Attestation relative au respect des obligations légales et réglementaires | [ ]  |
| Attestation relative au recours à un commissaire aux comptes *(pour toute association ayant reçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global est supérieur à 153 000 €)*  |  |
| Attestation de non dépôt de bilan, d’absence de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire |  |
| Relevé d’Identité Bancaire | [ ]  |
| Documents relatifs à l’association | Cadre réservé à l’administration |
| PV de la dernière Assemblée Générale | [ ]  |
| Rapport d’activité de l’année à N-1. | [ ]   |
| Dernier bilan financier de l’année N-1 | [ ]  |
| Dernier Rapport du Commissaire aux comptes connu *(pour toute association ayant reçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global est supérieur à 153 000 €)*  | [ ]  |
| Documents relatifs au projet | Cadre réservé à l’administration |
| Mémoire technique sur la mise en œuvre du projet | [ ]  |

**Cadre réservé à l’administration – Date de vérification :**

**Identité du porteur de projet :**

[ ] Dossier complet

[ ] Dossier incomplet :

[ ] Dossier éligible

[ ] Dossier non éligible au motif de